



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
**HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET
DE LA COMMUNICATION**



Cotonou, le 06 DEC 2024

**COMMUNIQUE DU PRESIDENT DE LA HAUTE AUTORITE DE
L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (HAAC)**

N°008-24 /HAAC/PT/CCPED/SG/SGA/DM/DAJDC/SCP/SCS

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication invite instamment les professionnels des médias éligibles à la Carte de presse, conformément aux dispositions de la Décision n° 23-008/ HAAC du 25 mai 2023 portant renouvellement des cartes de presse et la Décision n° 23-009/ HAAC du 25 mai 2023 portant délivrance des cartes de presse, à se présenter au Service de la Carte de presse sis au 4^{ème} étage de l'annexe de la HAAC à Guinkomey pour retirer leurs cartes.

Les requérants doivent se munir d'une pièce d'identité valide.

Le dépôt des dossiers de demande et de renouvellement de la Carte de presse étant désormais dynamique, le Président exhorte les professionnels des médias désireux d'obtenir une Carte de presse à déposer leurs dossiers aux jours et heures ouvrables au Secrétariat Administratif de l'Institution sis à Cotonou au quartier Guinkomey ou dans les antennes régionales contre récépissé.



Le Secrétaire Général

François AWOUDO

Ampliation :

. Président (ATCR)